

MES'SAGES

Bulletin d'information des bassins de la Sarthe & de l'Huisne

N°2 - Octobre 2016



Daniel CHEVALIER
Président de l'IIBS

"La priorité est de préserver ce qui fonctionne"

Depuis plusieurs mois, la réforme de l'organisation de nos territoires bat son plein et celle de la gestion des bassins versants ne déroge pas à cette obligation. L'Etat a engagé des réflexions sur la prise de compétence GEMAPI (Gestion des milieux

aquatiques et prévention des inondations) par les intercommunalités à fiscalité propre. Pour la plupart d'entre elles, la GEMAPI reste une compétence dont on ne mesure pas suffisamment ses incidences.

Son caractère obligatoire donne l'occasion de questionner la structuration de la gouvernance actuelle et plus globalement la mise en œuvre des actions sur les bassins versants pour la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe et les Commissions locales de l'eau sont parties prenantes de ces réflexions et accompagnent localement cette prise de compétence. Avec elles, il s'agit de saisir l'opportunité de constituer une organisation améliorée en recherchant une mutualisation de moyens et d'actions ainsi qu'une meilleure articulation des échelles d'intervention.

Le défi à relever est de préserver ce qui fonctionne, en ayant l'ambition de parvenir à une action publique plus efficiente. La gestion du grand cycle de l'eau par bassin doit rester le dénominateur commun à l'ensemble des décisions qui seront prises dans les mois qui viennent. Cela impliquera que des solidarités soient trouvées entre collectivités au service de l'intérêt général.

Retrouvez-nous sur www.bassin-sarthe.org



● Sur le bassin de la Sarthe

p. 2 Quelle évolution de l'IIBS avec la GEMAPI ?

p. 6 Paroles d'acteurs : Jean-Luc BELLARD et André GRAZÉLIE

p. 8 Dossier spécial : Qualité de l'eau, quelle situation sur le bassin de la Sarthe ?

● Sur le bassin de la Sarthe amont

p. 12 Un 2nd CRBV pour la Sarthe amont

p. 13 Petit chevelu deviendra grand

● Sur le bassin de la Sarthe aval

p. 14 La CLE adopte sa stratégie de reconquête de la qualité de l'eau

p. 15 La gestion quantitative de la ressource en eau étudiée à la loupe

● Sur le bassin de l'Huisne

p. 16 La CLE à l'heure brésilienne

p. 17 La restauration des cours d'eau du bassin du Dué désormais visible



La vie de l'Institution

Quelle évolution pour l'IIBS avec la GEMAPI ?

Les Conseils départementaux de l'Orne, d'Eure-et-Loir et de la Sarthe se désengageront de l'Institution interdépartementale du bassin de la Sarthe (IIBS) le 31 décembre 2017, signifiant ainsi sa dissolution.

Vers un syndicat mixte de coordination et de mutualisation

L'objectif est alors de faire évoluer l'Institution en un syndicat mixte ouvert pouvant être constitué d'intercommunalités à fiscalité propre, de syndicats de rivières, des régions..., pour le 1^{er} janvier 2018.

Ce syndicat mixte reprendra à minima les missions actuellement confiées à l'IIBS, notamment le portage des trois Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de la Sarthe. L'enjeu est de taille puisqu'il est de garantir la continuité du travail engagé par les Commissions locales de l'eau (CLE) en assurant leur animation future.

L'objectif de l'année 2016 est double :

- Rencontrer les acteurs locaux afin d'établir avec eux un projet de création de syndicat mixte.
- Renforcer le rôle de l'IIBS comme structure de coordination, afin d'être un appui direct aux structures locales opérationnelles portant la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Le futur syndicat mixte pourrait donc se voir attribuer des missions mutualisées à l'échelle du bassin de la Sarthe. Le cadre des compétences portées par le futur syndicat mixte sera bien sûr l'objet de discussions entre les adhérents potentiels. Tout reste donc à définir et à construire.

L'IIBS au plus près de la prise de compétence GEMAPI

L'IIBS continue de suivre les travaux de mise en place de la compétence GEMAPI, compétence obligatoire pour les communautés de communes, d'agglomérations et urbaines, à compter du 1^{er} janvier 2018 (loi MAPTAM et loi NOTRe).

Daniel CHEVALIER, Président de l'Institution, et les référents GEMAPI des trois Commissions locales de l'eau (Michel ODEAU,



L'organisation de la gestion du grand cycle de l'eau est au cœur des missions de l'IIBS.

Philippe COUSIN et Thierry COZIC), ont été conviés à intégrer un groupe de travail dédié à cette question. Mis en place dans le département de la Sarthe, il est issu de la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI). Ce groupe a eu pour mission de travailler sur l'organisation de la compétence GEMA d'une part, et PI d'autre part, à l'échelle des bassins de la Sarthe et du Loir.

Il s'agit désormais de travailler à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI dans un contexte de fusion et de réorganisation des intercommunalités. Le défi est de poursuivre le travail engagé à l'échelle de sous-bassins hydrographiques, seuls périmètres cohérents pour garantir une vision et une organisation adaptées à la gestion du grand cycle de l'eau. La mise en place de la GEMAPI est enfin l'occasion de faire émerger une maîtrise d'ouvrage dans les territoires orphelins et de garantir la continuité des actions menées dans les bassins aujourd'hui actifs.

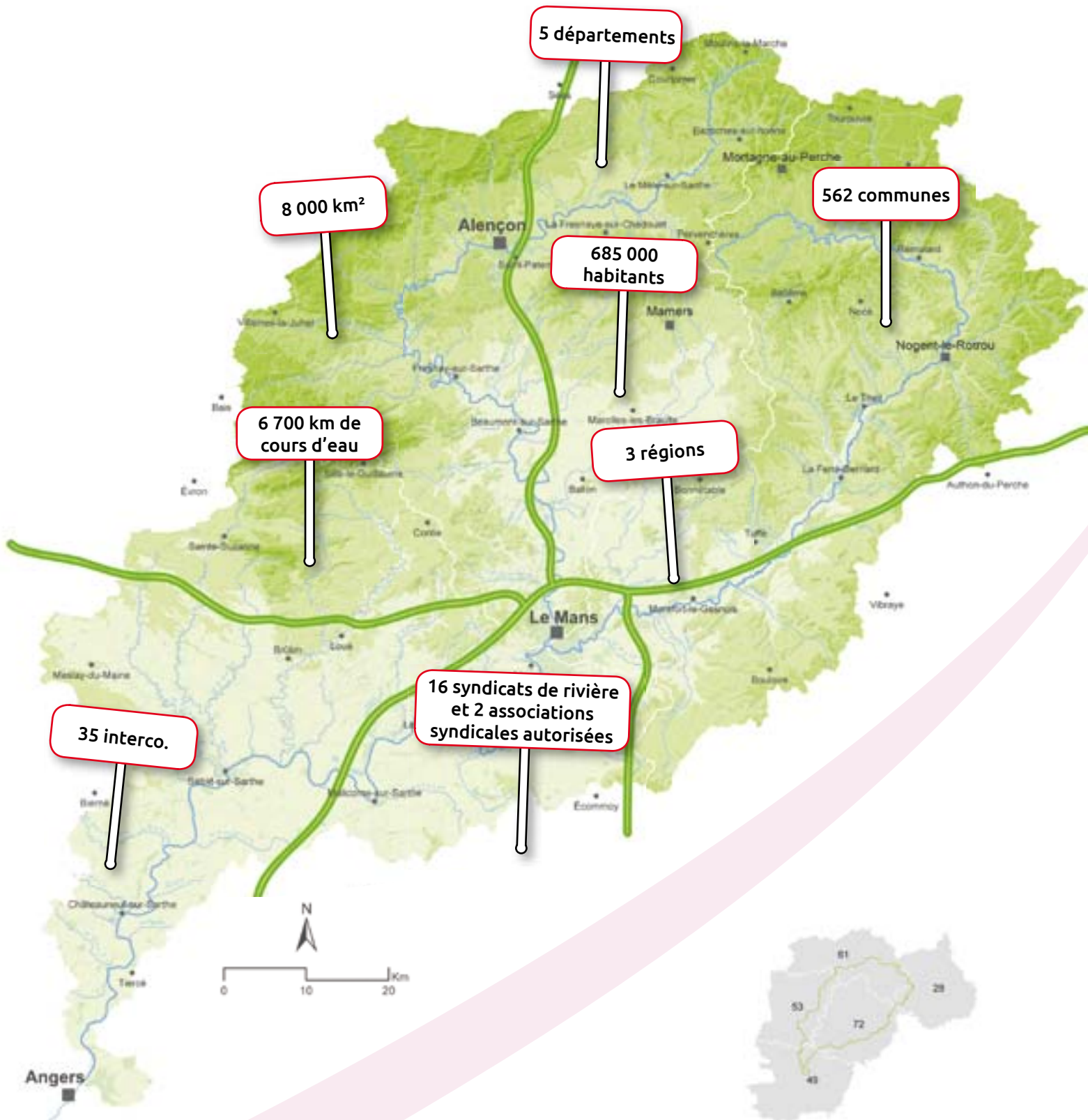
La prochaine étape est donc, pour l'IIBS, d'accompagner les acteurs à l'échelle de sous-bassins hydrographiques cohérents afin d'aboutir à une organisation adaptée aux territoires et de mettre en place les actions conformément aux enjeux locaux.

En savoir plus

Fanny MARQUIER, 02 33 82 22 72 (IIBS)
fanny.marquier@bassin-sarthe.org



Les chiffres clés du bassin de la Sarthe



Un œil dans le rétro

En quelques chiffres et en images

Le bilan et le résultat financiers 2015 de l'IIBS

En 2015, le budget primitif de l'IIBS était de **764 950 euros** :

- Section d'investissement : 22 680 euros ;
- Section de fonctionnement : 742 450 euros.

Dans le détail, la répartition entre les grands postes budgétaires (dépenses prévisionnelles) était :

- SAGE du bassin versant de l'Huisne : 276 297,95 euros ;
- SAGE du bassin de la Sarthe Amont : 152 654,58 euros ;
- SAGE du bassin de la Sarthe Aval : 230 397,37 euros ;
- Charges mutualisées : 105 600,00 euros.

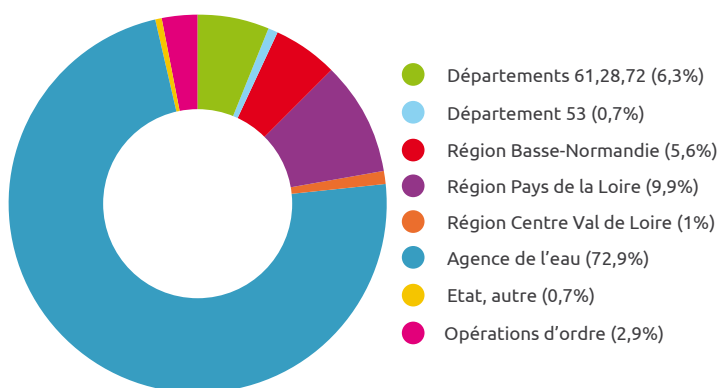
Le bilan financier tient compte des autorisations budgétaires (budget primitif, décisions modificatives), des recettes perçues et des dépenses réalisées.

A la clôture de l'exercice, les recettes de l'IIBS étaient de **564 011,67 euros** et les dépenses de **599 271,17 euros**. Le résultat de l'exercice 2015 fait donc apparaître un déficit de **35 259,50 euros**.

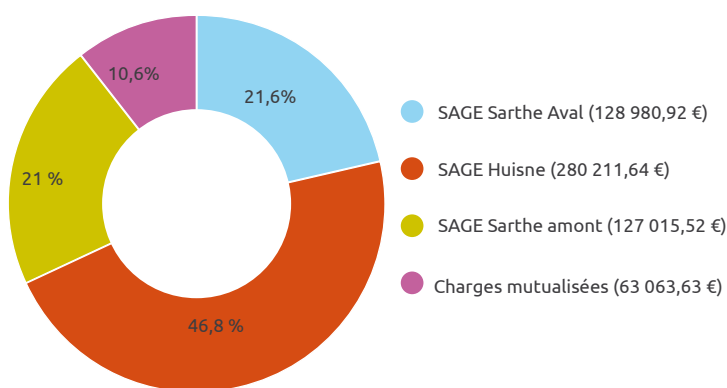
Avec la reprise des résultats antérieurs, le résultat de clôture était déficitaire de **2 566,48 euros**.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Recettes			
Prévues	19 181,12 €	747 965,90 €	767 147,02 €
Réalisées (a)	20 703,14 €	543 308,53 €	564 011,67 €
Dépenses			
Prévues	19 181,12 €	747 965,90 €	767 147,02 €
Réalisées (b)	7 860,40 €	591 410,77 €	599 271,17 €
Résultats de l'exercice 2015 (a-b)	12 842,74 €	- 48 102,24 €	- 35 259,50 €

Les sources de recettes de l'IIBS en 2015 : 564 011,67 €



Les postes de dépenses budgétaires : 599 271,71 €





A l'échelle du bassin de la Sarthe

17 novembre 2015, Cérans-Foulletourte : Journée du réseau AGMA

La rencontre annuelle du réseau AGMA (Aménagement et gestion des milieux aquatiques) du bassin de la Sarthe a réuni une trentaine de participants. Différents sujets ont été abordés, comme les principaux changements de la politique agricole commune de 2015 et la valorisation énergétique des bois de bord de rivière. La journée s'est poursuivie par la visite de deux chantiers vitrines sur le bassin de la Vézanne (Sarthe aval).



28 avril 2016, Saint Mars-la-Brière : Après-midi d'échanges inter-CLE

Près de 80 membres des trois Commissions locales de l'eau du bassin de la Sarthe ont participé à une après-midi d'échange sur les dossiers d'actualité. Au programme : la réforme territoriale et ses effets sur l'organisation de la gouvernance des bassins versants.

1^{er} juillet 2016, Le Mans : 2^e journée de l'eau sur le thème "l'eau et l'aménagement du territoire"

Près d'une soixantaine de membres de CLE et d'acteurs de l'urbanisme ont assisté à une journée consacrée au lien entre eau et aménagement du territoire. Plusieurs témoignages se sont succédés dont l'intégration des enjeux liés à l'eau dans le SCoT du Mans, la valorisation d'une zone humide en milieu péri-urbain à Bretoncelles ou encore aménager et vivre en zones inondables.

A l'échelle du SAGE de la Sarthe amont



Décembre 2015, janvier 2016 : Trois commissions au travail pour la CLE

Des commissions de réflexion et de travail sur les objectifs de réduction des taux d'étagement des ouvrages (seuils et barrages), pour l'édition d'un guide de gestion des plans d'eau (bonnes pratiques et réglementation en vigueur) et sur la communication et la sensibilisation sur les thèmes de l'eau, se sont réunies en compagnie d'experts afin de travailler sur certains enjeux du SAGE.

27 mai 2016, Le Mans : La CLE visite la Maison de l'eau

En continuité de leur séance plénière, les membres de la CLE ont visité la Maison de l'Eau du Mans avec M^{me} Florence Pain, élue de Le Mans Métropole et vice-présidente de la CLE et deux animateurs de l'Arche de la nature. Les nombreux aquariums et la

remise en service des anciennes roues à aubes ont, entre autres, captivé les membres présents.

A l'échelle du SAGE de la Sarthe aval

15 décembre 2015, Sablé-sur-Sarthe : Séance plénière de CLE

Après 18 mois d'étude, la CLE a approuvé le scénario tendance et les scénarios contrastés. L'élaboration du SAGE se poursuit par la "phase stratégie".

2 septembre 2016, Le Mans : 1^{er} groupe de travail de l'étude volumes prélevables

L'étude volumes prélevables est suivie par le bureau de la CLE. En complément, les techniciens experts du territoire (services de l'État, chambres d'agriculture, ...) échangent lors de groupes de travail : le premier a été l'occasion de valider des hypothèses pour la répartition des prélèvements et des rejets sur l'année (pour en savoir plus : p.15).



A l'échelle du SAGE de l'Huisne

Fin avril 2016 : Disparition de Jean-Pierre GÉRONDEAU

Jean-Pierre GERONDEAU est décédé fin avril des suites d'une maladie fulgurante. Il fut pendant 16 ans (de 1999 à 2015), Président de la Commission locale de l'eau et de sa structure porteuse. Il laisse le souvenir d'un homme fidèle à ses engagements, souvent précurseur pour faire de la préservation de la ressource en eau et de l'environnement en général, une question centrale du développement du territoire.

22 septembre 2016 : Réunion GEMAPI sur le bassin aval de l'Huisne

Dans le cadre de la consultation lancée par M^{me} la Préfète de la Sarthe sur la mise en place de la compétence GEMAPI, l'IIBS et la CLE tiennent une réunion d'échange avec les différentes parties concernées : communautés de communes et opérateurs locaux (syndicat de rivières, association syndicale de riverains).



Paroles d'acteurs

Jean-Luc BELLIARD, un industriel averti des questions de l'eau

Jean-Luc BELLIARD, membre du collège des usagers de la CLE du bassin de l'Huisne se prête au jeu des questions réponses pour mieux comprendre ses attentes et son rôle en tant qu'acteur de l'eau.

Pouvez-vous présenter l'entreprise pour qui vous travaillez et les missions que vous occupez ?

Je travaille dans une usine du groupe Arjowiggins, papetier français. Il est présent sur la Sarthe avec deux usines avec un peu moins de 900 salariés. Elles font toutes les deux parties de la branche Graphic du groupe (qui en compte 4). Sur l'usine du Bourray, à Saint Mars-la-Brière, on fabrique des papiers recyclés pour l'impression (80 000 T/an) et de la ouate de cellulose pour un usage domestique (30 000 T/an).

Quelle est la place de l'eau dans l'activité de votre entreprise ?

La fabrication de papier nécessite un élément de "transport" essentiel : l'eau. Les papeteries sont toujours situées en bordure d'un cours d'eau, c'est le cas en Sarthe. Plus de 95% de l'eau utilisée est restituée au milieu naturel. Il y a donc toujours deux axes de travail liés à l'eau pour la préservation de la ressource : la gestion de la quantité consommée et la qualité des rejets.

Depuis combien de temps siégez-vous au sein de la CLE ? Aviez-vous précédemment déjà siégé dans une telle instance ?

Je suis à la CLE de l'Huisne depuis deux ans environ en remplacement d'un collègue, en tant que représentant de la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) au collège usagers industrie.

J'avais auparavant siégé à la CLE du Loir pendant plus de dix ans.

Comment appréhendez-vous votre rôle au sein de la CLE et de son bureau ?

Etant un représentant usager, mon rôle est de m'assurer que les préoccupations pratiques de terrain sont prises en compte ou que les décisions soient en lien avec la réalité économique. C'est un long apprentissage de comprendre les enjeux de cette commission mais aussi les contraintes et demandes de toutes les parties. Ces demandes peuvent être communes, c'est le cas idéal, mais elles peuvent être contradictoires ou en opposition.

Dans ce cas-là, il s'agit d'exposer les arguments, d'écouter ceux des autres et au sein du bureau de permettre à la commission de trancher pour l'intérêt général.



Pour Jean-Luc BELLIARD, l'eau est un élément de "transport" essentiel de la papeterie Arjowiggins le Bourray.

Quelles sont vos attentes vis-à-vis du SAGE en cours de révision ? Et selon vous, quels sont les points d'attention sur lesquelles la CLE doit travailler ?

Les attentes sont simples : que les points de progression soient répartis équitablement dans le respect d'un retour au bon état écologique tout en préservant le bon état économique. L'eau est nécessaire à tous, on doit tous la préserver mais il faut savoir regarder le chemin parcouru, prendre le temps de réfléchir et valider les solutions qui permettent et permettront d'atteindre l'objectif. La grande mission de la CLE est de favoriser les échanges et de les rendre constructifs.

De quelle façon appréhendez-vous le rôle des acteurs socio-économiques pour remplir les objectifs de préservation et de restauration de la qualité de la ressource en eau ?

Dans le SDAGE* et dans le SAGE, on retrouve le rôle de chacun des acteurs, on retrouve ce que chacun devrait faire pour remplir les objectifs.

Dans ces commissions, ces réunions, le but est d'exposer les contraintes nouvelles que créent ces schémas, de les partager, de peser le poids qu'elles représentent pour chacun et de participer à la définition d'action pour avancer. Parce que c'est ce que nous devons faire, sinon on ne vient pas ! On ne doit pas être là pour "défendre ses intérêts" mais pour les faire comprendre aux autres membres de la commission. Et le premier des rôles, c'est d'être présent !

* SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.

“La grande mission de la CLE est de favoriser les échanges et de les rendre constructifs.”



André GRAZELIE, vivre en zone inondable

André GRAZÉLIE, habitant de Cheffes, au cœur des Basses Vallées Angevines, est intervenu lors de la Journée "Eau et aménagement du territoire" organisée par l'IIBS, le 1^{er} juillet dernier au Mans. Extraits.

Cheffes est situé à 20 km au nord d'Angers. C'est une zone de montée lente des eaux, souvent de 2 à 3 cm par heure, sans courant violent. L'inondation dure de quelques jours à une bonne semaine.

A Cheffes, les crues ordinaires, qui reviennent tous les trois ou quatre ans, inondent une dizaine de maisons et les grandes crues trentenales ou centennales, la quasi-totalité du bourg. La crue est inscrite dans la vie du village. C'était un temps difficile, une gêne et une source d'inconfort.

En temps d'eau grande...

Nos grands-parents disaient : "On a eu l'eau grande en 1910". Dans la mesure du possible, la vie continuait, les commerces restaient actifs ; on se mariait, on votait, on se retrouvait en bottes, en barque. Des générations se sont succédé en gardant le souvenir de moments conviviaux, partagés dans un événement exceptionnel et finalement fédérateur de la vie du village.



Inondation à Cheffes en 1952.

La crue de 1977 amena un élément de discorde : on avait pensé les inondations terminées avec les travaux et des aménagements réalisés sur la Loire. Les nouveaux habitants se sont sentis trompés parce qu'on les avait laissés bâtir des pavillons qui se retrouvaient inondés à peine construits.

Plus tard, on a ressenti les nouvelles contraintes dues au changement de mode de vie : la difficulté des déplacements, du stationnement des voitures, comment les rejoindre dans l'inondation, alors que l'on perd la pratique de la barque ou l'usage des cuissardes ; une dépendance croissante aussi à l'alimentation en électricité, au téléphone ou au chauffage.

Jusqu'en 1995 on n'a pas parlé de "catastrophe". La crue avait jusqu'alors été vivable, c'était un moment à part, que les gens savaient gérer à leur façon.

La crue de 1995, imprévisible, a dépassé les capacités des bénévoles du village.

Les pompiers volontaires s'y sont épuisés. Pour la première fois, des aides extérieures sont intervenues, souvent ressenties comme inadaptées par leur méconnaissance des habitudes et la démesure des moyens mis en œuvre : évacuations non préparées, déménagements abandonnés, présence de militaires et de gendarmes interdisant tout accès et déplacements dans le village. Les aides financières elles-mêmes ont fait naître des sentiments d'inégalité. De telles mesures, si elles sont nécessaires peuvent et doivent être préparées, communiquées pour ne pas être ressenties comme brutales et choquantes.

Le retour d'expérience a permis en 1999 - 2000 de retrouver une ambiance plus humaine. Pour préparer la prochaine...

Les dictons étaient clairs autrefois :

" Si tu achètes une maison à Cheffes, achète aussi un bateau... "

" Quand la future mariée prépare son trousseau, elle peut prévoir une paire de draps en moins, mais une paire de bottes en plus ! "

C'est moins simple aujourd'hui

Il faut réussir à informer correctement les nouveaux arrivants, propriétaires et locataires, ceux qui n'ont pas vécu les inondations. Le contact est à privilégier, le bain associatif du village amène souvent des échanges et des rencontres amicales qui évoquent en souriant les futures inondations.

Études, projections, simulations ne donnent que peu d'espoir de voir diminuer le risque dans les vallées de confluence : **réduire la vulnérabilité est alors un objectif prioritaire.**

Si nos grands-parents ne demandaient de compte à personne et ne recherchaient pas d'autres responsables que les caprices de la nature, aujourd'hui les contraintes d'assurances, de financements bancaires, de responsabilités réglementaires amèneraient des réactions plus complexes et vraisemblablement plus douloureuses pour tous.

Pour en savoir plus

André GRAZELIE, président de l'AITR : andre.grazellie@free.fr

L'Association des inondés des trois rivières (AITR) a pour but de représenter et défendre les riverains inondés des rivières Loir, Sarthe et Mayenne, avec une localisation qui correspond aux Basses Vallées Angevines.

Dossier spécial "Qualité des eaux"

Quelle situation sur le bassin de la Sarthe ?

La Directive Cadre européenne sur l'Eau de 2000 vise un objectif de bon état des eaux sur l'ensemble des masses d'eau (unités hydrographiques ou hydrogéologiques cohérentes) des pays de l'Union. Cet objectif ambitieux anime depuis de nombreuses années les travaux des Commissions locales de l'eau qui tracent localement, sur leur bassin versant, la marche à suivre pour préserver et améliorer la qualité de nos ressources en eau.

Comment définir le bon état des eaux ?

Pour les masses d'eau superficielle, le bon état des eaux est atteint lorsque **l'état écologique et l'état chimique** sont au moins bons.

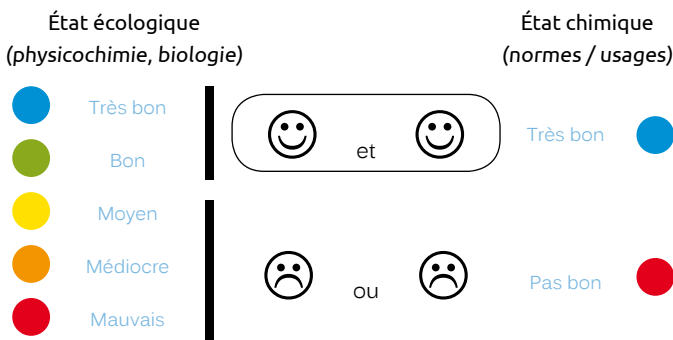
Le **bon état écologique** se définit à partir de deux composantes : le bon état biologique et le bon état physico-chimique, portant sur des paramètres qui conditionnent le bon fonctionnement biologique des milieux (oxygène, température, nutriments...).

Le **bon état chimique** revient, quant à lui, à respecter les valeurs-seuils fixées pour 41 substances prioritaires ou dangereuses, et listées par les directives européennes antérieures. Il n'existe donc que deux classes d'état pour une masse d'eau, sur le plan chimique : respect ou non-respect.

L'**état quantitatif** est considéré comme bon lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible, compte tenu de la nécessaire alimentation en eau des écosystèmes aquatiques de surface et des zones humides directement dépendante.

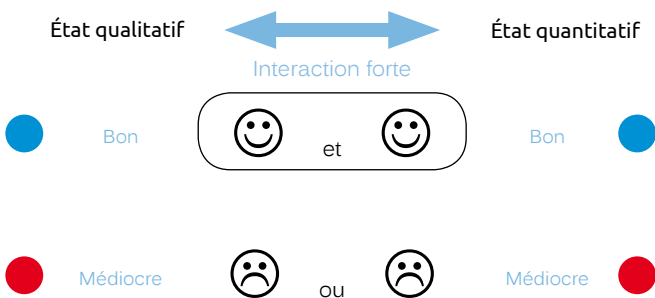
L'**état chimique**, lui, est considéré comme bon lorsque les concentrations en polluants dues aux activités humaines ne dépassent pas les normes définies et n'empêchent pas d'atteindre les objectifs fixés pour les eaux de surface alimentées par cette masse d'eau souterraine.

La situation à l'échelle du bassin de la Sarthe

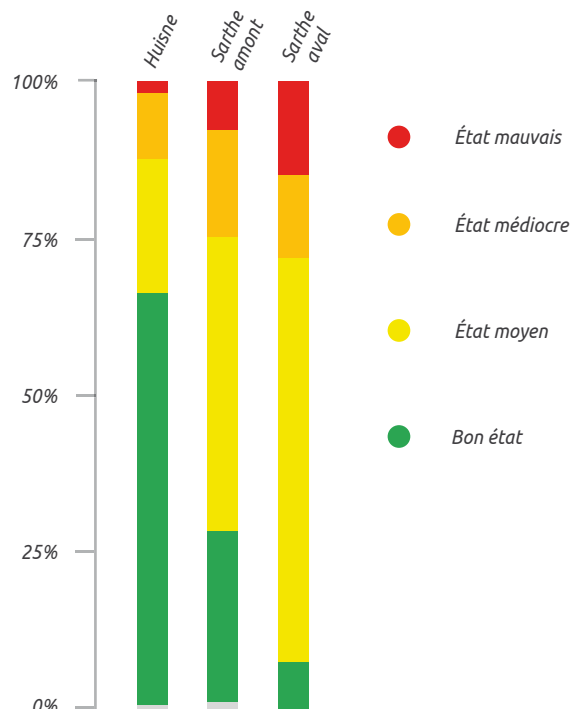


La notion de bon état pour les eaux superficielles.

L'état d'une masse d'eau souterraine est défini par la moins bonne des appréciations portées sur son état quantitatif et sur son état chimique.



La notion de bon état pour les eaux souterraines.



Pourcentage de linéaire de masses d'eau superficielles en bon état, état moyen, état médiocre, état mauvais sur les territoires des SAGE (données 2013 - AELB)

Selon l'évaluation des masses d'eau effectuée en 2013, **27 des 103 masses d'eau superficielle du bassin de la Sarthe sont en bon état écologique.**

L'illustration ci-dessus témoigne d'une situation contrastée à l'échelle des trois SAGE, entre l'amont et l'aval du bassin de la Sarthe.



Le bon état des cours d'eau dépend notamment de conditions d'écoulement naturel.

Malgré tout, pour 2015, les trois bassins présentaient des résultats encourageants, au-dessus des objectifs initialement fixés.

Eau potable : des actions pour retrouver une eau de bonne qualité sur la Sarthe amont

Certains captages d'eau potable, dits prioritaires, font l'objet de mesures particulières compte tenu de la dégradation de la qualité de leur eau et de leur intérêt stratégique pour l'alimentation des populations.

C'est le cas du captage d'eau potable des sources du "Contre-bas-du-Bourg" à Saint-Hilaire-le-Chatel (61) : il est l'un des sept captages prioritaires du bassin versant de la Sarthe amont.

L'aire d'alimentation du captage (450 ha) est couverte à 85 % par l'activité agricole. Les fortes concentrations en nitrates (autour de 50 mg/l) et en atrazine (pesticide interdit depuis 2003) et ses molécules de dégradation sont à l'origine de son classement en captage prioritaire.

Le 30 juin dernier, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne (SDE 61) ont signé un contrat territorial qui vise à améliorer la connaissance du territoire (autant au niveau de la qualité des eaux que des sols), à optimiser



Martin GUTTON (Directeur général de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne), Patrick COUSIN (Vice-président du SDE 61) et Denis MADELINE (Maire-adjoint de Saint-Hilaire-le-Chatel).

et diminuer la consommation d'intrants azotés, à optimiser et diminuer la consommation d'intrants phytosanitaires (pesticides) et à limiter les risques de transferts par l'aménagement du territoire.

Ce contrat, signé pour 5 ans, mobilise l'aide de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne de 150 000 € (60 % du budget total) et est entièrement basé

sur le volontariat. Des agriculteurs du territoire sont déjà engagés dans une démarche de "mieux faire" et ont adhéré à ce contrat afin de rendre leurs actions plus efficaces.

En parallèle, la commune de Saint-Hilaire-le-Chatel a signé sa charte d'entretien des espaces publics avec le SDE 61 et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Elle a pris le niveau d'engagement le plus fort (3 feuilles), soit aucune utilisation de pesticides, afin de donner l'exemple auprès des différents acteurs du territoire.

Pour en savoir plus

Syndicat Départemental de l'eau de l'Orne,
02 33 29 99 61. sde@sde61.fr

Pour 2021, le bon état devra être atteint pour 60 % des masses d'eau superficielle du bassin de l'Huisne, 45 % des masses d'eau du bassin de la Sarthe amont et 30 % pour celles du bassin de la Sarthe aval. Le bon état devant être partout atteint en 2027 au plus tard.

Concernant les eaux souterraines, huit des quatorze masses d'eau sont en bon état chimique. Les nitrates constituent le principal paramètre déclassant.

Les masses d'eau souterraine présentent un état quantitatif bon ; seul le cénonanien unité du Loir, qui concerne une petite partie en aval du bassin versant, est en état quantitatif médiocre.

Pour en savoir plus

Adama SOW, 02 33 82 22 72 (IIBS)
adama.sow@bassin-sarthe.org

Focus sur les nitrates et le phosphore

Depuis le début des années 1970, les pollutions de l'eau sont surtout évoquées au travers du problème des nitrates. Derrière cette pollution, se cache également le phosphore, qui demeure le principal paramètre responsable des algues vertes sur les zones littorales.

Par souci de lisibilité des graphiques, seules les stations de mesures de Moulins-la-Marche, Moulins-le-Carbonnel, Neuville-sur-Sarthe, Cheffes ainsi que l'Huisne au Mans apparaissent. L'interprétation des données est faite de 2000 à mai 2016.



Les bandes enherbées le long des cours d'eau jouent le rôle de piège à nitrates.

Les nitrates

Bien que présents dans l'eau à l'état naturel (moins de 10 mg/l), les nitrates que l'on trouve dans les eaux de la Sarthe ou de l'Huisne sont en majeure partie d'origine

anthropique (fertilisations agricoles et, dans une moindre mesure, les rejets ponctuels d'eaux usées domestiques ou industrielles).

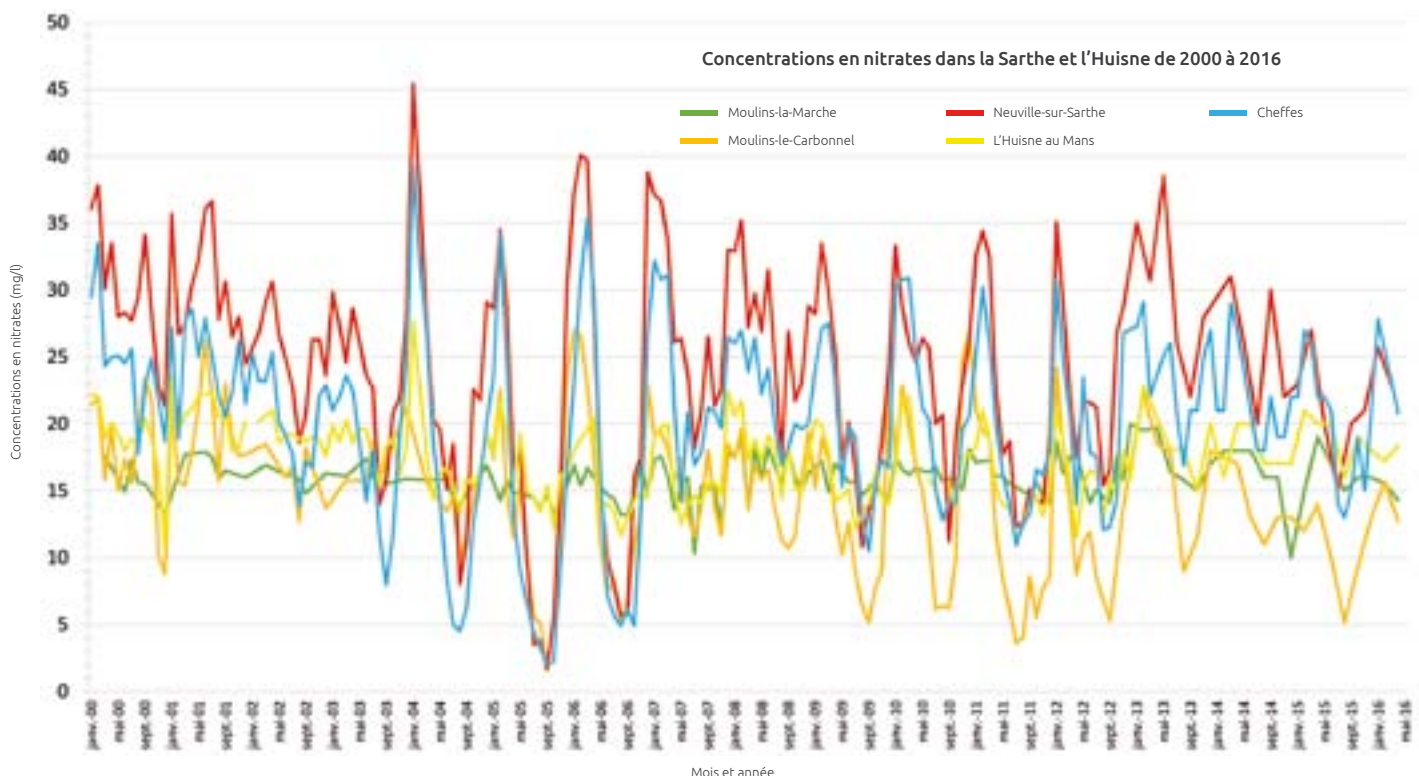
Les concentrations les plus basses sont mesurées en septembre (période de basses eaux et souvent peu pluvieuse) alors que les fortes concentrations sont plutôt observées en hiver ou au printemps, du fait du lessivage du sol.

Sur ces 16 années, la tendance est à la stabilité pour les stations de Moulins-la-Marche et de Cheffes, alors que les autres stations de mesure tendent vers une amélioration. Les sources de la Sarthe sont légèrement impactées (concentrations moyennes de 16 mg/l et des maximales toujours inférieures à 20 mg/l) alors que le secteur de Neuville-sur-Sarthe subit les plus fortes concentrations (35-40 mg/l).

L'Huisne est beaucoup moins touchée par les nitrates (17 mg/l en moyenne ces 5 dernières années), dont une amélioration notable est observée (diminution des concentrations maximales). Cela permet ensuite à la Sarthe de voir ses concentrations diminuer (dilution), pour petit à petit réaugmenter jusqu'à Cheffes.

La plus nette amélioration provient de la station de Moulins-le-Carbonnel, où les concentrations minimales en nitrates atteignent épisodiquement les 5 mg/l. A contrario, pour Neuville-sur-Sarthe et Cheffes, même si la tendance va vers une légère amélioration, les concentrations minimales sont plutôt désormais de l'ordre de 10-15 mg/l alors qu'elles pouvaient être inférieures à 5 mg/l entre 2003 et 2006.

Les conditions météorologiques, notamment la pluviométrie, sont les principaux critères influant les





concentrations en nitrates dans les cours d'eau. Néanmoins, la mise en place de bandes enherbées et de couverts végétaux contribue à cette baisse des concentrations.

Le phosphore

En quantité trop importante, le phosphore génère des phénomènes d'eutrophisation* et de prolifération d'algues vertes en bord de côte (panache de la Loire). Ses origines sont, d'une part urbaine via les eaux usées domestiques ou industrielles et, d'autre part, agricole du fait notamment de l'érosion des sols.



Station d'épuration de l'agglomération d'Alençon. Source : SATTEMA/AF.

Hormis pour la station de mesure de Moulins-la-Marche, où la tendance à la diminution est moins marquée, une nette amélioration est observée concernant les concentrations en phosphore dans la Sarthe et l'Huisne.

La mise en place de stations d'épuration des eaux usées, mais surtout la réhabilitation des grosses stations d'épuration expliquent ces résultats. L'un des exemples les plus concrets et visibles est celui de la réhabilitation de la station d'épuration de l'agglomération d'Alençon, en 2005. Elle a permis de baisser le rejet moyen quotidien dans la Sarthe de 50 kg à 3 kg de phosphore (amélioration visible à la station de Moulins-le-Carbonnel). La réhabilitation des grosses stations d'épuration (plus de 2 000 équivalents habitants)

du bassin, en intégrant des traitements spécifiques pour le phosphore a donc permis un gain conséquent.

De même, la baisse du phosphore dans les lessives en 2002, puis son interdiction en juillet 2007 ont aussi participé à réduire le phosphore dans les cours d'eau, même si désormais, c'est l'AMPA (molécule de dégradation du glyphosate) qui le remplace.

Il est cependant nécessaire de regarder plus finement où se situent les pics de concentration. Les rejets domestiques, qui sont constants, seront en effet plutôt identifiés en période de basses eaux (étiage), pendant laquelle la dilution est faible. A l'inverse, lorsque ces pics ont lieu en hiver ou au printemps, comme c'est le cas dorénavant pour la plupart des sites de mesures, il s'agira plutôt de phénomènes d'érosion des sols, où le phosphore, qui est lié aux particules de terres, se retrouve dans les cours d'eau.

* *Eutrophisation* : Enrichissement excessif du milieu aquatique en nutriments (nitrates et phosphates) provoquant un déséquilibre grave de la flore et de la faune aquatique.

Pour en savoir plus

Éric Le BORGNE, 02 33 82 22 72 (IIBS)
eric.leborgne@bassin-sarthe.org

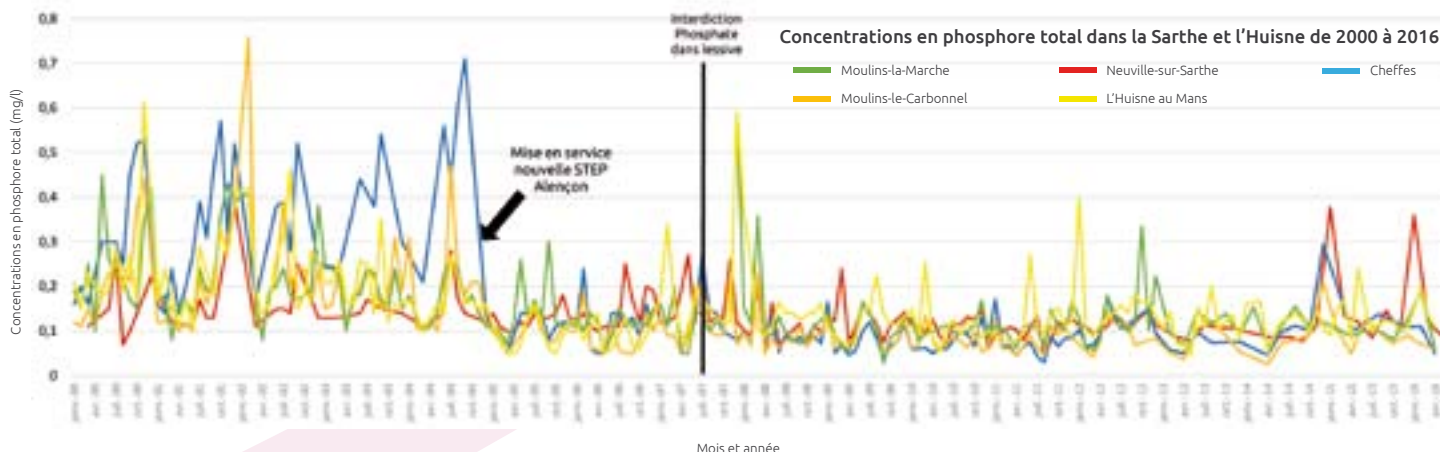
Et aussi... L'information connectée avec l'application "Qualité rivière"

Unique en France et déjà téléchargée par 10 000 utilisateurs de smartphones ou de tablettes, **Qualité rivière** et sa carte interactive classent les cours d'eau grâce à des codes couleur de "très bon état" (en bleu), "bon état" (en vert) à "mauvais état" (en rouge).



Pêcheurs, randonneurs, kayakistes et vacanciers accèdent d'un clic aux paramètres témoins de la santé du cours d'eau que sont les poissons, invertébrés, micro-algues, polluants chimiques, acidité, oxygène...

Disponible gratuitement sur AppStore et sur Play Store.



Mise en œuvre du SAGE

Un second CRBV pour la Sarthe amont

La Région Pays de la Loire a acté le 6 juillet dernier un second Contrat Régional Bassin Versant (CRBV) pour la Sarthe amont. Celui-ci est cosigné entre la Région, l'IIBS et la CLE.

Le CRBV est l'outil contractuel de la Région pour soutenir la mise en œuvre des SAGE approuvés. Il s'appuie sur un programme d'actions de trois ans, qui doit répondre aux objectifs du SAGE.

Cinq thématiques (Cf. figure ci-dessous) ont donc été proposées aux maîtres d'ouvrages locaux (collectivités, associations, industriels,...) permettant de solliciter des aides régionales à des taux pouvant aller de 10 à 80 %.

Pour Pascal DELPIERRE, Président de la CLE, "l'intérêt du CRBV pour les maîtres d'ouvrages locaux est d'être assuré d'un financement sur les 3 années. Il est cependant nécessaire de bien savoir où l'on va et de chiffrer le plus finement possible les actions. **Le CRBV complète les aides de l'Agence de l'eau pour rendre opérationnels les objectifs du SAGE.**"

Suite à l'expérience positive du premier CRBV Sarthe amont, dont le montant total des projets s'élevait à plus de 2,5 millions d'euros et une aide régionale de 850 000 euros, la CLE et l'IIBS ont sollicité les nouveaux élus régionaux pour lancer un nouveau contrat.

Ce dernier comprend 24 actions, mobilisant 15 maîtres d'ouvrages différents, pour un montant global de travaux estimé également à 2,5 millions d'euros et 650 000 euros de subventions régionales.

Les trois quarts de l'enveloppe financière concernent la restauration des cours d'eau et des zones humides, thématique dans laquelle on retrouve une partie des travaux réalisés par les syndicats de rivières de l'Orne Saosnoise et de la Pervenche-Erine, ainsi que l'étude pour contourner un seuil de moulin à Saint-Pierre-des-Nids (53).

Le thème de l'érosion des sols, qui était jusqu'alors peu traité sur le territoire, prend aussi une place importante dans ce nouveau contrat.



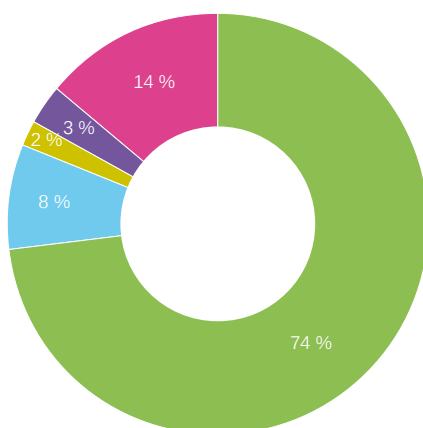
Lancement de l'étude sur l'étang de Guibert (Neufchâtel en Saosnois) qui vise à concilier protection contre les inondations et préservation des milieux aquatiques.

Parmi les actions financées, on compte :

- Une étude sur l'érosion des sols sur le bassin versant de la Gandelée menée par le Syndicat de rivière de l'Orne Saosnoise ;
- Une action d'expérimentation et de sensibilisation sur le semis direct portée par l'Association pour la Promotion d'une Agriculture Durable du Perche ;
- Une action de sensibilisation sur la rotation des cultures et les couvertures du sol conduite par la Fédération Départementale des Groupes Agricoles de la Sarthe.

Pour en savoir plus

Éric Le BORGNE, 02 33 82 22 72 (IIBS)
eric.leborgne@bassin-sarthe.org



Répartition des dépenses par thème d'intervention.

- Restauration des cours d'eau et zones humides
- Protection qualitative et quantitative de la ressource en eau
- Réduction du risque inondation
- Développement équilibré des territoires, des activités et des usages
- Partager et appliquer le SAGE



Vie de la Commission locale de l'eau

Petit chevelu deviendra grand

Le petit chevelu fait référence aux petits cours d'eau, souvent considérés comme de simples fossés, mais qui pourtant sont à la base de chaque réseau hydrographique. Ils sont en effet très discrets, et composent ainsi ce que l'on appelle les têtes de bassin versant, représentant 2/3 des linéaires des cours d'eau d'un bassin versant.

Ces petits, voire très petits cours d'eau sont souvent peu considérés, et ont subi de nombreuses perturbations, tant il est facile de les modifier. Par exemple, le piétinement régulier du bétail ou le détournement du lit affectent leurs fonctionnalités, autant au niveau de la qualité de l'eau (biologique et chimique) que des aspects quantitatifs et sédimentaires.

Une instruction de juin 2015, de Ségolène Royal aux préfets de départements, demande que chacun puisse facilement identifier un cours d'eau. A l'heure actuelle, les riverains sont souvent obligés de solliciter les services de la police de l'eau pour savoir si l'écoulement concerné est, ou non un cours d'eau et s'il est nécessaire de faire une déclaration des travaux projetés.

Suite à la transmission par la CLE en novembre 2015, d'un inventaire réalisé sur les cours d'eau Vaudelle, Orthe, Ornette et Merdereau, la police de l'eau de la Mayenne a sollicité l'avis de la CLE. L'objectif était, suite à l'expertise de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, d'intégrer une partie de l'inventaire des cours d'eau mayennais à la cartographie départementale. Il s'agit en effet d'ajouter environ 60 km de cours d'eau à la carte actuelle lors d'une révision en 2017.

En Mayenne, le choix a été fait de ne disposer que d'une seule carte. Cela impliquera donc pour les riverains, de suivre les règles qui s'appliquent aux cours d'eau : respecter une bande enherbée de 5 m de large, ne pas utiliser de produits



Les petits cours d'eau sont des milieux fragiles mais indispensables à la reconquête de la qualité de l'eau.

phytosanitaires à moins de 5 m et à partir de septembre 2017, empêcher la divagation du bétail dans le lit mineur, en y aménageant des abreuvoirs par exemple.

Conscient des enjeux vis-à-vis de la qualité de l'eau, mais également des contraintes imposées, le bureau de la CLE a donné un avis favorable à cette proposition en juillet dernier.

Des réserves ont cependant été apportées :

- En complément de la notification qui sera faite aux exploitants mayennais (conclusions de l'inventaire, localisation des tronçons concernés et possibilité de solliciter une expertise des exploitants s'ils peuvent la motiver), il est demandé que ces derniers soient informés de leurs nouvelles obligations réglementaires suite à l'intégration de leurs cours d'eau au sein de la carte départementale ;
- Une copie de ces courriers devra être transmise aux communes (mairie) afin qu'elles puissent répondre ou conseiller leurs administrés.

Pour en savoir plus :

Éric Le BORGNE (IIBS), 02 33 82 22 72 - eric.leborgne@bassin-sarthe.org
ou Anne KIENTZLER (DDT 53), anne.kientzler@mayenne.gouv.fr

La définition des cours d'eau précisée...

Les installations, ouvrages, travaux et aménagements sur les cours d'eau doivent faire l'objet d'une déclaration ou d'une autorisation auprès des services de la Police de l'Eau (contrairement aux travaux sur fossés). Jusqu'à présent, seule la jurisprudence donnait une définition des cours d'eau. Afin de clarifier la situation, la circulaire du 31/07/2015 du Premier ministre et l'instruction du gouvernement du 03/06/2015, indiquent que : *"Constitue un cours d'eau un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine, alimenté par une source et présentant un débit suffisant la majeure partie de l'année. L'écoulement peut ne pas être permanent compte tenu des conditions hydrologiques et géologiques locales."*

Élaboration du SAGE

La CLE adopte sa stratégie de reconquête de la qualité de l'eau

La stratégie collective a été validée par les membres de la CLE lors d'une séance plénière le 5 juillet, à Malicorne-sur-Sarthe.

La phase de scénarios et stratégie, commencée en 2014, fait suite à l'état des lieux et au diagnostic (définition des enjeux du territoire). Cette phase permet tout d'abord de projeter une image du territoire d'ici 15 à 20 ans, avec un premier scénario "sans SAGE", déterminé en extrapolant les évolutions actuelles, appelé "scénario tendance".

La deuxième étape est la mise en place de mesures visant l'amélioration de la qualité de l'eau. Ces mesures, définies à partir des propositions des acteurs du territoire, ont des objectifs plus ou moins ambitieux dessinant ainsi plusieurs "scénarios contrastés". Elles sont ensuite précisées (impact, maîtrise d'ouvrage, compatibilité avec le SDAGE...) et certaines sont supprimées. Cette phase se termine par le choix d'une stratégie commune, fruit d'un consensus entre l'ensemble des acteurs : les moyens d'atteindre les orientations du futur SAGE sont définis parmi les différentes mesures initiées par les acteurs.

Au total, 69 mesures constituent la stratégie validée par la CLE. Elles sont organisées selon 4 axes d'orientation stratégique et 15 thèmes.



Construction de la stratégie en intercommission.

Un important travail de concertation a été nécessaire durant le premier semestre 2016 avec la tenue de deux bureaux, deux intercommissions et une CLE.

La stratégie sera ensuite traduite en 2017 dans le règlement et le Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) du SAGE. Les différentes dispositions à caractère technique ou juridique sont inscrites dans le PAGD, opposable aux collectivités et à l'administration. Les articles du règlement sont destinés à renforcer certaines dispositions avec un cadre réglementaire. Le règlement est opposable aux tiers. Les dispositions et les règles sont traduites en actions concrètes.

Pour en savoir plus

Agathe RÉMOND, 02 33 82 22 72 (IIBS)
agathe.remond@bassin-sarthe.org

Axe d'orientation stratégique	Thèmes - levier d'action	Nb. de mesures
Gouvernance	Étude, communication, sensibilisation, formation Pilotage du SAGE Amélioration de la connaissance de la qualité de l'eau	12
Hydrologie, morphologie, milieux aquatiques	Têtes de bassin versant Cours d'eau Espèces invasives Zones humides	21
Aménagement du territoire	Inondations Bocage Gestion des eaux pluviales	19
Usages	Pratiques agricoles (dont pesticides) Prélèvements Pesticides (particuliers et collectivités) Plans d'eau Économie d'eau	17

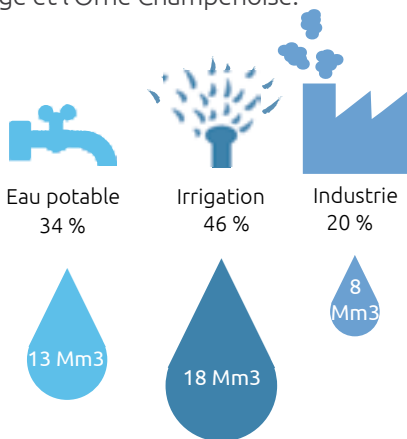


La gestion quantitative de la ressource en eau étudiée à la loupe

Quels constats sur le bassin versant ?

Sur le bassin versant, 90 % des masses d'eau superficielle (cours d'eau ou portions de cours d'eau) présentent un risque de non atteinte du bon état lié à l'hydrologie. En effet, le bon fonctionnement des milieux aquatiques dépend directement de la quantité d'eau dans les cours d'eau et dans les nappes.

Les prélèvements tous usages confondus (eau potable, irrigation, industrie) sont stables avec 40 millions de m³ par an. 60 % des volumes sont prélevés dans les eaux superficielles, notamment dans la Sarthe, la Vègre, la Vaige et l'Orne Champenoise.



Les volumes prélevés en 2009.

Cependant, du fait de forts étiages, liés en partie aux pompages agricoles, les prélèvements sont restreints, voire interdits, presque tous les étés sur certains cours d'eau.

De plus, dans les années à venir, la hausse des besoins en eau pour l'irrigation et l'eau potable, cumulée au recul des zones humides et des haies (qui permettent de stocker l'eau) entraînera une potentielle aggravation des étiages.

Pour atteindre le bon état des eaux, il est donc essentiel d'obtenir un équilibre entre le fonctionnement durable des milieux aquatiques et les quantités prélevées.

Une étude pour quantifier les volumes prélevables

Sous maîtrise d'ouvrage de l'IIBS, la CLE pilote une étude de 18 mois, visant à définir les volumes prélevables (voir ci-dessous) et leur répartition. L'objectif est d'élaborer un programme d'actions pour préserver l'équilibre quantitatif existant ou résorber les déficits constatés.



Ses conclusions seront reprises dans les documents du SAGE.

Les secteurs problématiques ont d'ores et déjà été identifiés :

- La Taude, la Vézanne, la Vaige, l'Orne Champenoise et les Deux Fonds présentent des tensions quantitatives.
- Des conflits d'usages sont constatés sur la Vaige, la Vègre, l'Orne Champenoise, les Deux Fonds et la Gée.

Le travail consiste à présent à évaluer l'impact des prélèvements (eau potable, agricoles, industriels, abreuvement du bétail, impact des plans d'eau...) et des rejets sur le fonctionnement hydrologique du bassin versant.

Pour en savoir plus

Agathe RÉMOND, 02 33 82 22 72 (IIBS)
agathe.remond@bassin-sarthe.org

Zoom sur... Le volume prélevable

Il s'agit du volume que le milieu naturel est capable de fournir pour l'alimentation en eau potable, l'industrie et l'irrigation dans des conditions écologiques satisfaisantes. **Il permet de satisfaire les usages de l'eau 8 années sur 10 sans avoir recours aux dispositifs de gestion de crise.** Les 2 années

sur 10 où cet équilibre ne peut être maintenu, la situation relève de circonstances météorologiques ou hydrologiques exceptionnelles qui justifient de prendre des mesures de restriction des prélèvements autorisés et suspension adéquate des usages de l'eau.

Vie de la Commission locale de l'eau

Le projet de SAGE révisé bientôt finalisé

Entamée il y a plusieurs mois, l'actualisation du SAGE touche à sa fin. La rédaction du Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques et le règlement a été le point d'orgue des dernières séances de travail de la CLE et de son bureau.

Le défi est de traduire fidèlement le fruit de la concertation avec les acteurs du bassin versant dans des documents à portée réglementaire.

Le futur SAGE s'articulera ainsi autour des objectifs précisés à la suite de la stratégie collective adoptée en juin 2015. Parmi eux "Lutter contre l'érosion des sols" et "Optimiser quantitativement la ressource en eau" font figure de nouveaux défis à relever pour le bon équilibre entre la préservation de la ressource et des milieux aquatiques et le développement des usages.



Le 29 mai, dans le Perche, de violents orages ont mis en avant toute l'importance de lutter contre l'érosion des sols.

Le projet de SAGE sera soumis à la validation de la CLE d'ici la fin d'année. Les assemblées délibérantes, les chambres consulaires et le comité de bassin Loire-Bretagne devront donner leur avis. A la suite de cette phase, une consultation du public sera organisée et ce n'est qu'à l'issue de celle-ci que le projet de SAGE pourra être approuvé par les préfets des trois départements concernés (Orne, Eure-et-Loir et Sarthe).

Afin d'expliquer les tenants et aboutissants du SAGE, la CLE organisera début 2017, des réunions locales à l'attention des décideurs, des opérateurs locaux et de la population.

En savoir plus
Vincent TOREAU, 02 33 82 22 72 (IIBS)
vincent.toreau@bassin-sarthe.org

La CLE à l'heure brésilienne

Le 15 juin dernier, quelques semaines avant les Jeux olympiques de Rio de Janeiro, la CLE, en la personne de son président, Michel ODEAU, s'est mise à l'heure brésilienne.

Le bassin versant de l'Huisne a, en effet, été l'une des étapes françaises d'une délégation brésilienne venue dans le cadre d'un partenariat entre l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, l'Agence PC Jota de l'État de Sao Paulo, l'État du Rio Grande do Sul et l'Office international de l'eau. Son objectif est d'accompagner la mise en place d'une agence de l'eau dans l'État du Rio Grande do Sul. Parmi la dizaine de Brésiliens présents, on retrouvait notamment Ana Maria Pellini, Secrétaire d'état à l'environnement de l'État du Rio Grande do Sul.

Le matin, Guillaume LAMIER, éleveur de volailles à Pervenchères, a témoigné de son expérience de gestion de ses sols pour stopper leur érosion.



"Obrigado la CLE" : La délégation brésilienne a apprécié sa venue dans le Perche.

La journée s'est poursuivie par un retour sur le SAGE et sa déclinaison opérationnelle via les outils financiers de l'Agence de l'eau. Cette journée a permis à la délégation de mieux appréhender la façon dont s'articulent les objectifs de planification définis dans le SAGE et leur traduction effective sur le bassin versant.



Ça se passe sur le bassin versant

La restauration des cours d'eau du bassin du Dué désormais visible

Le 11 juillet dernier, le Syndicat du Dué et du Narais, a convié les élus, les partenaires financiers et techniques du Contrat Territorial Milieu Aquatique, à la réception des travaux de renaturation du lit et d'aménagement du franchissement piscicole de certains ouvrages des cours d'eau du bassin du Dué. Les travaux répartis sur treize sites concernent la Tortue (ou Dué), les Loges, le Tirelipotain, les Gués aux Anes et la Tortaigne.

La renaturation du lit des cours d'eau a été faite sur un linéaire de rivière de 3060 mètres répartis sur huit sites. Ces travaux visent à restaurer la qualité du lit mineur des cours d'eau, ayant subi par le passé, des travaux de recalibrage et de rectification. Ils ont été réalisés

sur le Maunon, La Tortue (plusieurs sites), le Tirelipotain, les Loges, le Gué aux Anes.

Les travaux de restauration du franchissement piscicole au droit de certains ouvrages ont concerné cinq sites sur les cours d'eau de la Tortue, des Loges, du Tirelipotain et de la Tortaigne (deux sites). Ces travaux visent à améliorer le franchissement des ouvrages par la faune piscicole.

Lors de la visite, les participants se sont rendu compte du travail accompli par le syndicat en faveur de la restauration des milieux aquatiques et de la continuité



Bruno GUERRERO, technicien de rivière, explique les travaux réalisés.

écologique sur le bassin du Dué. Ils se sont donné rendez-vous cet automne pour la réception des travaux sur le bassin du Narais.

En savoir plus

Bruno GUERRERO, 02 43 54 41 94 (Syndicat mixte du Dué et du Narais)
dueetnarais@orange.fr

La lutte contre l'érosion des sols est lancée

Définie comme l'un des objectifs prioritaires du futur SAGE révisé, la lutte contre l'érosion des sols est déjà, pour certains, une action concrète. C'est notamment le cas dans le Perche ornais où sous l'impulsion d'acteurs locaux, des expérimentations et des réflexions sont lancées. Un groupe de réflexion sur le ruissellement et l'érosion des sols agricoles - auquel participe la cellule d'animation de la CLE - a d'ailleurs été mis en place en avril dernier par la Direction départementale des territoires de l'Orne.

Parmi ces précurseurs, on peut citer le Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) du Perche qui regroupe 16 exploitations. Depuis 2013, il est engagé dans un projet de modification et pour certains agriculteurs de consolidation de leurs pratiques. Ils visent à la fois des objectifs économiques et environnementaux : produire autant avec moins d'intrants. Le fonctionnement du sol est au cœur du projet.

La commune nouvelle de Val-au-Perche s'intéresse aussi à cette question sur le secteur Le Theil / La Rouge qui est victime depuis longtemps de coulées de boues et d'inondations récurrentes. Suite à l'aboutissement d'un schéma d'assainissement des eaux pluviales, la commune a mené récemment un diagnostic visant à mieux connaître le risque d'érosion et de ruissellement sur un bassin versant de 25 km².



Le comité de pilotage du GIEE du Perche sur une parcelle de maïs en non labour à Pervençères.

Connaître pour agir

Pattes blanches versus Américaines, un combat perdu d'avance ?

Autrefois commune en France et abondante dans nos ruisseaux frais et bien oxygénés, l'écrevisse à pieds blancs - ou à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) - est aujourd'hui en voie de disparition.

Véritable indicateur de la qualité de nos milieux aquatiques, **cette espèce particulièrement exigeante reflète l'état de santé de notre environnement.** Victime dans un premier temps de la détérioration de son habitat (recalibrage des cours d'eau, piétinement par les troupeaux) et de la qualité des eaux en raison de diverses pollutions, les populations d'écrevisses à pieds blancs ont vu leur déclin s'accélérer suite à l'introduction d'espèces d'écrevisses exotiques.

Celles-ci concurrencent l'espèce autochtone dans son milieu mais, plus grave, sont potentiellement porteuses saines de la peste de l'écrevisse (aphanomyose), qui, en quelques semaines, peut décimer la population en place lorsqu'une rencontre s'opère.

Malgré des mesures de protection, la situation se dégrade continuellement.

L'espèce ne se retrouve plus que dans quelques petits tronçons en tête de bassin versant, souvent boisés et aux activités humaines réduites, comme sur le bassin du Sarthon, dans l'Orne.



Écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*).

Ces derniers refuges font l'objet d'une attention toute particulière par le Parc naturel régional (PNR) Normandie-Maine qui a mis en place, depuis 2014, un plan de conservation sur son territoire afin de tenter de préserver l'espèce. Cet outil permet d'améliorer les connaissances sur l'espèce et de mettre en œuvre des actions de préservation et de gestion.

Afin d'éviter, ou tout du moins limiter, les contacts entre les écrevisses américaines et les pattes blanches, des dispositifs de cloisonnement ont été installés sur des buses et des ponts du bassin de la Sarthe amont. Grâce au plan de conservation, la Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Sarthe engage, via le 2nd contrat régional de bassin versant (CRBV) Sarthe amont et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, un programme de renaturation du Roullée, en bordure de la Forêt de Sillé.



Écrevisse américaine (*Pacifastacus leniusculus*).

Plus globalement, compte tenu de l'urgence de la situation, il est important de pouvoir compter sur la mobilisation de chacun pour préserver voire restaurer la qualité des milieux aquatiques et éviter toute invasion biologique nouvelle. Plus nous serons nombreux à agir positivement sur la qualité de notre environnement, et plus l'écrevisse à pieds blancs aura des chances de survivre dans nos cours d'eau.

Si vous pêchez l'écrevisse, assurez-vous qu'il s'agit bien d'une espèce américaine (voir le guide sur le site web du Parc Normandie Maine). Il ne faut surtout pas les introduire où que ce soit et veiller à limiter vos déplacements dans l'eau afin de ne pas transmettre le champignon responsable de la peste des écrevisses.

En savoir plus

Mathieu SCELLES, 02 33 81 75 74 (PNR Normandie Maine)

matthieu.scelles@parc-normandie-maine.fr
www.parc-naturel-normandie-maine.fr



Texte

L'info au fil de l'eau...

Le bassin Loire-Bretagne se dote de deux nouveaux documents cadres

Le Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne a été arrêté le 23 novembre 2015 et publié au journal officiel du 22 décembre 2015. Ce plan répond aux engagements européens de la France en matière de gestion des inondations pour les six ans à venir.

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire Bretagne 2016-2021 a été adopté par le comité de bassin le 4 novembre 2015. Son objectif est l'atteinte du bon état écologique pour les 2/3 des eaux du bassin Loire-Bretagne en 2021. Le SDAGE est consultable sur le site Web de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

En savoir plus

<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/risque-inondation-r48.html>
<http://www.eau-loire-bretagne.fr/sdage>

Publication : "Les chiffres clés de l'eau et des milieux aquatiques"

La collaboration entre le Commissariat général au développement durable et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, d'autre part, a permis de publier une synthèse qui contribue à garantir l'accès à des données sur l'eau facilement compréhensibles.

Les informations fournies visent à dresser un panorama simple et complet de la situation de l'eau et des milieux aquatiques en France : quantités d'eau disponibles, qualité de l'eau potable, état des rivières, dépenses et perceptions des Français sur la situation de l'eau en France.

En savoir plus

<http://www.onema.fr/L-eau-et-les-milieux-aquatiques>

Rendez-vous : Eau & urbanisme, concevoir une ville durable (24/11/2016 à Tours)

Après l'eau et l'agriculture, l'eau et les milieux aquatiques, l'eau et l'industrie, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne aborde le 24 novembre la question de l'eau et de l'urbanisme. Destinée aux élus et professionnels de l'eau, de l'urbanisme, de l'aménagement et du développement urbain, la rencontre a pour objectifs de croiser les regards, de partager retours d'expériences et témoignages et de créer des passerelles entre acteurs pour concevoir un espace urbain qui intègre l'eau dans toutes ses dimensions.

Programme et inscription

<http://www.eau-loire-bretagne.fr>



L'information sur smartphone : Calculez et chiffrez votre consommation d'eau domestique

"Ma Cons'eau" est une application créée par l'OIEau et disponible gratuitement sur AppStore et sur Play Store. Elle permet d'évaluer la consommation d'eau de votre foyer, d'estimer le coût de

votre facture selon votre commune de résidence et de proposer des solutions, adaptées à votre mode de vie, pour réduire votre consommation d'eau domestique.

Compétences locales de l'eau

Un arrêté du 20/12/2015 introduit la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) qui devra être intégrée aux SDAGE au plus tard le 31/12/2017.

La SOCLE devra comprendre un descriptif de la répartition de la compétence de l'eau entre les collectivités et leurs groupements ainsi que des propositions d'évolution des modalités de coopération entre les collectivités au vu d'une évaluation de la cohérence de leurs périmètres et compétences. Elle a vocation à préparer le transfert de compétences en matière de gestion de l'eau dans le cadre de la loi NOTRe.

La SOCLE est établie en recherchant notamment la rationalisation du nombre de syndicats, la cohérence hydrographique, le renforcement des solidarités financières et territoriales de la gestion durable des équipements. Elle sera révisée à chaque mise à jour des SDAGE (tous les 6 ans).

L'équipe

Éric LE BORGNE

Animateur de la CLE du SAGE Sarthe amont
eric.leborgne@bassin-sarthe.org

Agathe RÉMOND

Animatrice de la CLE du SAGE Sarthe aval
agathe.remond@bassin-sarthe.org

Vincent TOREAU

Animateur de la CLE du SAGE Huisne
vincent.toreau@bassin-sarthe.org

Fanny MARQUIER

Chargée de mission bassin versant
fanny.marquier@bassin-sarthe.org

Julie RAZAFIMBELO

Gestionnaire administrative et comptable
julie.razafimbelo@bassin-sarthe.org

Adama SOW

Chargé de mission suivi, évaluation / SIG
adama.sow@bassin-sarthe.org

Numéro unique : 02 33 82 22 72

L'EAU

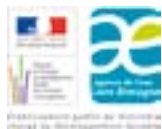
VOUS DIT MERCI

MES'SAGES

Bulletin d'information des bassins de la Sarthe & de l'Huisne

N°2 - Octobre 2016

Éditée grâce au soutien financier de :



Éditeur : Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe (IIBS) – **Directeur de la publication :** Daniel Chevalier

Conception, réalisation et rédaction : Équipe de l'IIBS – **Crédit photos :** IIBS

Dépôt légal : Octobre 2016. ISSN 2490-806 – **Diffusée à :** 800 exemplaires – **Impression :** Bémographic

IIBS – 27 boulevard de Strasbourg – CS 40268 - 61008 Alençon CEDEX

Tél. 02 33 82 22 72 – Fax. 02 33 82 22 73 – Courriel : contact@bassin-sarthe.org

Site Web : www.bassin-sarthe.org

 www.facebook.com/institutionbassinsarthe/

